

Commentaires préliminaires de l'UNICE sur la stratégie proposée par la Commission pour le nouveau cycle à l'OMC

1. Dans le cadre de la préparation de la 4^e conférence ministérielle de l'OMC, qui se tiendra à Doha du 9 au 13 novembre 2001, l'UNICE accueille favorablement les initiatives prises par les membres de l'OMC en vue de:
 - ? maintenir la dynamique de préparation d'un nouveau cycle de négociations à l'OMC;
 - ? combler les différences d'approches et de positions entre les membres de l'OMC;
 - ? définir un agenda de négociation aidant les pays en voie de développement à bénéficier pleinement de la libéralisation des marchés internationaux de biens, de services et d'investissement.
2. Après l'échec de la 3^e conférence ministérielle de l'OMC à lancer un nouveau cycle de négociations commerciales, de nombreuses suggestions ont été émises sur les moyens de sortir de l'impasse actuelle. L'UNICE souscrit pleinement à l'idée que les membres de l'OMC doivent témoigner d'une certaine flexibilité à l'égard de la portée et des modalités du nouveau cycle. Elle partage l'avis du directeur général de l'OMC, selon lequel *l'agenda doit être suffisamment large pour que chacun y trouve quelque chose, mais il doit exclure les questions qui ne sont pas appropriées ou pour lesquelles un compromis est impossible. Il doit être assez détaillé pour garder tout son sens, mais pas trop sous peine de devenir une pré-négociation. Il doit être compris et réalisé à 95 % d'ici juillet, sans laisser 95 % à faire en novembre. Un autre Seattle est à éviter.*
3. C'est dans ce contexte que l'UNICE a examiné et accueille favorablement les propositions soumises par la Commission à l'attention du Comité 133 en décembre 2000. Les précisions sur la manière de traiter les questions d'environnement, d'investissement, de concurrence et de main-d'œuvre visent à faire preuve de flexibilité.
4. L'UNICE reste convaincue que la meilleure voie, pour apporter des avantages à tous les membres de l'OMC, est un cycle de négociations commerciales globales comprenant:
 - ? l'agenda de négociation intégré (agriculture, services et propriété intellectuelle);
 - ? un accès accru aux marchés;
 - ? la définition de nouvelles règles, ou la clarification des règles existantes, afin de relever les défis d'une internationalisation croissante et irréversible des échanges.
5. L'objectif ultime des entreprises européennes, à l'issue du processus de négociation, demeure l'adoption par tous les membres de l'OMC d'un paquet d'accords multilatéraux assortis, le cas échéant, de conditions particulières et de programmes d'assistance technique pour les pays en développement qui le demandent, afin de leur donner le temps nécessaire de s'adapter aux règles nouvelles. Les milieux d'affaires européens ont toujours été de fermes partisans d'un engagement unique et restent acquis à ce concept. Certains accords plurilatéraux du GATT et de l'OMC nous incitent à la prudence devant une telle approche, qui aboutit à deux séries de règles pour des membres différents, et n'assure pas nécessairement une adhésion ultérieure à ces accords, ainsi que le montre l'historique de l'accord sur les marchés publics. Les

membres de l'OMC eux-mêmes ont mis un terme à ce résultat peu satisfaisant du cycle de Tokyo en adoptant l'ensemble du paquet issu du cycle d'Uruguay.

C'est pourquoi l'UNICE émet certaines préoccupations et réserves à l'égard d'une approche plurilatérale ouverte, surtout si cette approche est adoptée dès le début des négociations. Comme pour les cycles précédents, l'UNICE estime que tout accord plurilatéral, s'il en est, ne peut être que le résultat du processus de négociation et du compromis global final.

6. Concernant l'investissement, les règles multilatérales bénéficieraient davantage aux pays en voie de développement qu'aux économies plus vastes et plus riches. En termes de contenu, l'UNICE considère qu'un accord sur la non-discrimination, la transparence et la prévisibilité des règles régissant les investissements étrangers directs (IED) ne serait pas négligeable. Un tel accord, même minimaliste, apporterait des avantages immédiats en terme de confiance des investisseurs et constituerait un élément utile dans un résultat général équilibré du nouveau cycle.

En matière d'investissement, une approche plurilatérale pourrait engendrer une situation similaire à celle des négociations sur l'AMI, où un accord était recherché parmi les pays industrialisés qui devaient retirer le moins d'avantages de règles communes. En outre, par rapport à la confiance actuellement accordée aux traités d'investissement bilatéraux, une telle approche apporterait moins que des règles communes adoptées par tous les membres de l'OMC. Les entreprises européennes continuent donc à privilégier un accord couvrant tous les membres de l'OMC, et acceptent que ceci implique de moduler à la fois le contenu et, éventuellement, les calendriers.

7. En ce qui concerne la concurrence, l'UNICE considère que les marchés ouverts par les règles de l'OMC peuvent être fermés à la concurrence étrangère par des pratiques anti-concurrentielles. Les entreprises devraient pouvoir concourir sur un pied d'égalité sur les marchés étrangers, en tirant pleinement parti de l'expansion des échanges internationaux. La concurrence est le meilleur moyen de promouvoir l'efficacité, d'encourager l'innovation et de garantir au consommateur le meilleur choix.

Des objectifs définis au niveau multilatéral en matière de règles de concurrence devraient être axés sur ce qui est nécessaire pour éviter la forclusion des marchés par des pratiques anti-concurrentielles. A cet effet, les règles de concurrence et leur application doivent être fondées sur des principes clés d'efficacité, de transparence et de non-discrimination. L'UNICE se féliciterait par conséquent d'un accord multilatéral, portant sur les objectifs des règles de concurrence, qui serait axé sur les principes nécessaires pour prévenir la forclusion des marchés.

8. Si l'approche plurilatérale devait être une condition *sine qua non* du lancement d'un nouveau cycle global de négociation à l'OMC, l'UNICE demanderait que les conditions suivantes y soient attachées :

- ? L'approche plurilatérale devrait être strictement limitée à l'investissement et à la concurrence.
- ? Elle ne devrait en aucun cas aboutir à un amoindrissement des ambitions de l'Union européenne, en particulier dans le domaine de l'investissement.
- ? Les négociations sur ces deux thèmes devraient être lancées et clôturées en même temps que les autres sujets négociés dans le cycle, et associer le plus grand nombre possible de membres de l'OMC, et en particulier l'ensemble des pays industrialisés et émergents.
- ? La possibilité d'opter pour une non-application ("opt-out") devrait être ouverte, à l'issue des négociations, exclusivement aux pays en voie de développement qui en auraient fait la demande expresse. Une clause de révision lors du cycle suivant de négociations devrait être prévue.

- ? L'accord devrait être signé par une masse critique de pays, bien plus étendue que les membres de l'OCDE et représentant une proportion substantielle du commerce et de l'investissement internationaux (au moins 80 % des membres de l'OMC).
9. L'UNICE partage pleinement les propositions avancées par la Commission concernant le commerce et le développement social, ainsi que sur le commerce et l'environnement. Elle est prête à soutenir des initiatives qui visent à dégager un consensus sur ces points.
 10. Concernant les autres questions de fond et de procédures du futur cycle, les positions de l'UNICE et de la Commission sont généralement en phase¹.
 11. L'UNICE souhaite poursuivre le dialogue avec les institutions de l'UE et les autres interlocuteurs gouvernementaux et professionnels sur la définition d'un agenda de négociation en vue d'un nouveau cycle à l'OMC. Elle attend de la Commission que celle-ci s'efforce au maximum d'obtenir le lancement de négociations sur l'investissement et la concurrence, et la conclusion de ces négociations par des accords multilatéraux. L'UNICE se réserve le droit de compléter et/ou revoir les commentaires qui précèdent à mesure que le débat se développe au niveau de l'UE et à Genève.

¹ Pour plus de détails, voir les positions spécifiques et détaillées de l'UNICE sur son site: www.unice.org.